



Problème de remboursement eca assurances animaux

Par **hermann**, le **15/12/2008 à 10:56**

Bonjour Maître,
J'ai souscrit un contrat assurance animaux auprès de ECA Assurances pour ma petite chienne Bouledogue Français pour les GROS RISQUES CHIRURGICAUX (avec un plafond maximum de 1 500 Euros de remboursement), et malheureusement, il s'avère que ma chienne a été très gravement et lourdement opérée début Octobre dernier pour la somme totale de 2 400 Euros. J'ai donc envoyé mon dossier en recommandé A.R. à ECA en vue d'un remboursement de mes 1 500 Euros et là : Ils leur manque toujours un document, ils ne reçoivent jamais les fax ni les mails alors que moi j'ai les accusés réceptions. Ils ne répondent jamais à mes mails ni courrier recommandés que j'envoie. Enfin, bref, ils font tout pour reculer le remboursement. J'aimerais savoir ce que vous pouvez me conseiller au mieux pour les forcer à me payer ce qu'ils me doivent au titre du contrat que j'ai souscrit chez eux en 2007 ? Merci d'avance pour l'aide précieuse que vous m'apporterez. Cordialement, Mme HERMANN.

Par **chaber**, le **17/12/2008 à 11:39**

Vous pouvez saisir le médiateur, service clientèle, de cet assureur par LR avec AR en joignant une copie de votre dossier

Par **hermann**, le **17/12/2008 à 11:47**

Bonjour, merci de m'avoir répondu, effectivement, je leur ai demandé le nom du médiateur interne à leur assurance de courtage, mais ils ne me répondent pas une fois de plus. Es-ce-qu'après il faut que j'envoie mon dossier en recommandé AR à MEDIATION ASSURANCES en vue d'une médiation externe (FFSA) ??? merci pour tout et slts.

Par **Dibou**, le **26/02/2009** à **11:49**

Bonjour, rnrnPouvez-vous m'indiquer ou vous en êtes par rapport à votre pbm chez ECA ?rnrnEn effet, sur les conseils du magasin vendeur de mon bouledogue anglais, j'ai poursuivi le contrat chez ECA ASSURANCES qui m'a été offert le premier mois... (En février)rnrnMais les galères sont très vite arrivées car n'ayant rien signé, ECA n'avait aucune autorisation pour prélever sur mon compte le montant des cotisations... Or ma petite chienne est tombée rapidement malade, ce qui a engendré des frais vétérinaires dès le premier mois.rnrnEca m'a alors indiqué que je serais remboursé contre paiement des premières cotisations pour l'assurance de mon chien. (Contrat lancé car je n'ai pas envoyé le coupon de résiliation à l'issue du premier mois offert !)rnrnBref, j'ai cédé car ma chienne devait ensuite subir une grosse opération (coût 1500 EUROS) et entre temps la situation a été débloquée car j'ai perçu les premiers remboursements pour 3 consultations vétérinaires. Puis à partir du mois de mai, voyant les antécédants, j'ai décidé d'adresser les déclaration de sinistre par RAR mais j'ai été balladé...rnrnDepuis donc je n'ai plus jamais rien perçu de leur part (j'ai juste été remboursé pour trois consultations) et ECA me doit encore un sinistre déclaré en Mai plus l'opération en JUin que j'ai renvoyé à deux reprises par RAR et par mail.rnrnFax, mails, courriers, appels, courriers recommandés... Des réponses à tomber par terre, on m'a raccroché au nez, indiqué que le dossier était chez leur vétérinaire conseil, puis à l'étude, puis on m'a certifié par mail que le dossier serait traité dans la semaine... MAis rien. J'ai fini par me rendre directement en leur siège social avec mes deux dossiers non traités et là ... j'ai du m'énerver à l'accueil pour voir quelqu'un qui m'a accusé réception de mes dossiers à ma demande en me faisant une attestation et qui m'a garanti que je serai appelé le lendemain pour la bonne suite des dossiers...rnrnAucune nouvelle depuis... EN septembre, j'en ai eu marre, j'ai décidé de suspendre les prélèvements de mes cotisations.rnrnIls ont tenté de me joindre et m'ont directement envoyé en contentieux avec un service de recouvrement qui commence à me harceler depuis deux jours !rnrnEN bref NE VOUS ARRETEZ PAS SUR LES PUBS **ECA ASSURANCE** et d'ailleurs, au regard des commentaires publiés sur le net, nous ne sommes pas les seuls !!!rnrnIls me réclament le solde des cotisations, soit 99 euros et je ne sais plus quoi faire... rnrnMerci de vos conseils.rnrnJérémy

Par **hermann**, le **26/02/2009** à **12:00**

Bonjour,rnJe comprend très bien votre galère, car j'ai vécu cela durant presque 6 mois. Excusez-moi le terme : mais c'est des vrais enfoirés.rnCependant, je peux peut-être vous conseiller, car la démarche que j'ai entreprise pour les attaquer a très bien fonctionné puisque j'ai reçu mon paiement 10 jours après.rnContacter l'Organisme de MEDIATION ASSURANCE (je n'ai plus l'adresse en tête, c'est à Paris, vous la trouverez sur le net), en leur expliquant votre cas par courrier et leur joindre également toutes les photocopies. Ensuite cet Organisme va transmettre votre réclamation à DIRECT ASSURANCE qui gère ECA, là bas une personne va les booster pour qu'il vous répondent pourquoi ils ne vous règlent pas et je vous assure je ne

sais pas ce que cette personne leur dit mais c'est très efficace. Vous verrez vous serez remboursé très vite.
Bonne chance et ne les épargnez pas, c'est des vrais abrutis et de mauvaise foi ECA.
Slt

Par **alexandrine700**, le **08/03/2009 à 23:38**

pour hermann
Concernant ECA-Assurances, le service de médiation n'était-il pas ACAM(Autorité de Contrôle des Assurances et Mutuelles) situé dans Paris 75009.
Merci de me répondre .
alexandrine

Par **hermann**, le **09/03/2009 à 10:07**

Bonjour,
Non, si vous avez des soucis avec ECA, suivez les conseils que j'ai énuméré sur l'annonce précédente, c'est exactement le chemin qu'il faut suivre et cela fonctionne bien.
Slt

Par **jeetendra**, le **09/03/2009 à 10:56**

bonjour, voici un copié collé de www.motoservices.com, expliquant la procédure à suivre en cas de litiges avec son assureur, courage à vous, cd
En cas de litiges avec l'assurance ou l'assureur de votre moto
Un litige avec votre assureur moto : suivez le circuit de la médiation
vosdroits.service-public.fr
Les Français déclarent chaque année environ 10 millions de sinistres à leur assureur. Sur ces 10 millions de sinistres le nombre des réclamations recensées ne représente que 0,5 % des déclarations de sinistres.
[fluo]Depuis le 1er octobre 1993, les particuliers en litige avec une société d'assurances peuvent faire appel à un médiateur dont l'intervention est gratuite. Celui-ci ne peut être saisi que si le litige persiste après épuisement des procédures internes de traitement des réclamations et à condition que la voie judiciaire n'ait pas été choisie par l'assuré.
[fluo]Avant de faire appel au médiateur :
- contactez votre interlocuteur habituel (agent, courtier, bureau local de la société...), qui, dans la plupart des cas, proposera des solutions ;
- si le désaccord persiste, contactez le service chargé de traiter les réclamations (service consommateurs, service clientèle, service réclamations...). Les coordonnées de ce service sont indiquées dans votre contrat d'assurance. Indiquez :
- la nature exacte de la réclamation ;
- le numéro du contrat ;
- les autres références inscrites sur les lettres reçues de la société d'assurances ;
- votre numéro de téléphone et les heures auxquelles vous pourrez être contacté ;
- Joignez les photocopies des documents nécessaires à la bonne compréhension de la réclamation (ne pas se dessaisir des originaux).
[fluo]Si la réponse ne vous satisfait pas, vous pouvez alors saisir le médiateur dont l'assureur doit vous fournir les coordonnées.
[fluo]Comment contacter le médiateur :
Certaines sociétés d'assurances ont désigné leur propre médiateur, les autres s'en remettent au médiateur de l'organisation professionnelle dont elles sont membres : Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA) ou Groupement des entreprises mutuelles d'assurances (GEMA).
[fluo]Le médiateur est une personnalité indépendante, extérieure à l'entreprise d'assurances. Il peut être saisi soit directement par le réclamant, soit,

à sa demande, par la société d'assurances elle-même.

Le réclamant décide de saisir lui-même le médiateur

Il doit obligatoirement formuler sa demande par écrit, car le médiateur doit pouvoir en faire état auprès de la société d'assurances concernée. La lettre doit mentionner :

- le nom de la société d'assurances avec laquelle il y a litige ;
- les dates des principaux événements à l'origine du problème ;
- la nature exacte de ce problème ;
- les décisions ou réponses de la société d'assurances qui sont contestées ;
- ce que le réclamant attend de cette société ;
- le numéro du contrat d'assurance et le numéro du dossier en cas de sinistre ;
- le numéro de téléphone du réclamant et les heures auxquelles on peut le contacter.

Ne pas omettre de joindre les photocopies des courriers échangés avec la société d'assurances et notamment sa dernière réponse.

La société d'assurances propose de saisir elle-même le médiateur

Elle ne peut le faire qu'avec l'accord du réclamant.

Le médiateur prend alors contact avec celui-ci et demande que lui soit communiqué tout document utile à l'instruction du dossier.

Le médiateur doit rendre un avis motivé dans un délai qui varie de trois à six mois. Cet avis n'est pas contraignant pour l'assuré qui conserve le droit de saisir ultérieurement la justice.

Le Bureau des Relations avec les Assurés (BRA) de l'ACAM

www.ccamip.fr

Le site l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles (ACAM).

Selon l'article L. 310-12 du Code des Assurances, l'ACAM est notamment chargée de veiller au respect, par les entreprises d'assurance, des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont applicables, ainsi que des engagements contractuels qui lient ces entreprises aux assurés ou adhérents.

C'est dans ce cadre que l'ACAM traite les litiges qui sont portés à sa connaissance, soit directement par les assurés, soit par l'intermédiaire d'associations de consommateurs, de conciliateurs de justice, voire par des entreprises d'assurance, des agents généraux ou des courtiers. Les litiges qui sont portés à sa connaissance concernent a priori la totalité des entreprises d'assurance.

Le BRA exerce donc la mission suivante :

- accueillir tous les litiges liés à un contrat d'assurance et les traiter dans les meilleurs délais possibles ;
- s'efforcer d'obtenir d'une société dont le comportement est critiquable qu'elle corrige sa position dans un sens plus favorable au réclamant ;
- fournir aux réclamants dont l'intervention ne lui paraît pas fondée toutes les explications utiles.

Le champ d'intervention de ce bureau est défini comme suit :

Il traite des réclamations des assurés en cas de litige constaté par un échange écrit entre l'entreprise d'assurance et l'assuré, dont il faut lui fournir une copie, accompagnée d'une copie des conditions générales et particulières du contrat en cause.

Toutefois, il ne peut intervenir en cas de désaccord portant sur la matérialité des faits, sur des litiges concernant les imputations de responsabilité ou des contestations de résultats d'expertise.

Enfin, en vertu du principe de la séparation entre les autorités administratives et judiciaires il ne peut intervenir lorsque le litige a été porté devant les tribunaux. Sauf cas particuliers, le BRA n'intervient pas dès lors qu'un médiateur a rendu son avis.

Enfin, il ne donne pas de renseignements généraux ni de conseils en matière d'assurance. L'adresse du BRA est la suivante :

ACAM

Bureau des Relations avec les Assurés

61, rue Taitbout

75436 Paris Cedex 09

Un accueil téléphonique aux particuliers est ouvert au 01 55 50 41 00 Aux horaires suivants : Lundi et jeudi de 9 heures 30 à 12 heures

Quelques adresses nationales utiles

Médiation assurance

11, rue de La Rochefoucauld

75009 Paris

Tél: 01 53 32 24 48

CDIA (Centre de Documentation et d'Information de l'Assurance)

26, boulevard Haussmann

75311 Paris Cedex 09

Par **cathy**, le **15/05/2009** à **13:35**

bonjour hermann, rnje suis dans le meme cas que vous ets vous arriver à vos fins , et comment avez vous fait pour avoir gain de cause merci de me répondre car j'ai moi aussi maintenant avec le total des factures plus de 3000 euros non remboursé. Merci d'avance cathy

Par **hermann**, le **15/05/2009** à **14:39**

Bjr Cathy, rnquoi que vous ayez souscrit comme contrat chez ECA (formule CONFORT, REDUITE, etc ...), vous serez remboursée maximum de 1 500e (qui est le plafond annuel, mais vous aurez droit à ces 1 500e puisque vous en avez pour environ 3 000e. Pour ma part, au bout de 6 mois de foutage de gueule (raccrochage au nez, non réponse aux courriers RAR, promesses non tenues, etc, ...), Après leur avoir demandé une médiation interne à ECA qui n'est jamais venue, j'ai saisi MEDIATION ASSURANCE à PARIS (il s'agit d'une médiation externe), et c'est très sérieux, ils vous répondent par écrit qu'une personne prend en charge votre dossier et contactera ECA (je ne sais pas ce qu'ils peuvent bien leur dire, mais croyez-moi, 10 jours après j'ai reçu le virement de 1 500e auquel j'avais droit). rnC'est un peu fastidieux, car il faut que vous photocopiez tout votre dossier (tous les échanges infructueux avec ECA, etc ...). rnSi vous avez besoin, je rechercherai l'adresse exacte de MEDIATION ASSURANCE). rnCdlt

Par **cathy**, le **15/05/2009** à **14:56**

rebonjour, j'ai trouvé l'adresse est ce 1 rue Jules Lefevre à Paris. Si le remboursement est de 1500 euros par an, un sinistre de 800 euros en 2008 et l'autre pour autre intervention chirurgicale pour 1200 euros peut être que tout sera pris en compte. en tout cas je vais essayé et merci encore. Mais franchement j'espère que cette assurance finira par être dissoute car c'est vraiment de l'abus de bien et déguelasse toute mes excuses pour cette parole. rnVous avez pris je suppose une autre assurance pour votre chien moi je vais faire cela après, vous n'avez pas eu trop de peine à vous résilier ? cathy

Par **hermann**, le **15/05/2009** à **15:06**

Pour le sinistre de 2008, vous recevrez 800e - la franchise, et l'autre sur l'autre année, ce sera 1200e - la franchise (qui peut varier entre 30 et 100e environ). Mais cela vous fait un bon petit pactol à récupérer. rnPour Médiation, c'est bien effectivement l'adresse à laquelle j'ai écrit. rnJe n'ai pas encore résilié chez ECA, car actuellement je recherche une autre compagnie, mais dès que je peux je fuis ces gens IGNOBLES. rn rnSURTOUT, avant de contacter Médiation par courrier RAR, envoyer un dernier courrier RAR à ECA en leur demandant une médiation interne, car la médiation externe ne se déclenche que lorsque vous avez épuisé toutes les ressources internes à l'assurance elle-même. Comme de toute façon, ECA ne répondra pas (tout comme ils l'on fait pour moi), vous pourrez donc déclencher Médiation Assurance. rnSlts.

Par **cathy**, le **20/05/2009** à **12:04**

rebonjour, rnj'ai demandé une médiation interne, je verrai bien comment cela se passe. J'ai contacté SANTE VET pour l'assurance de ma chienne, cela n'a pas l'air d'être mal, mais toujours des doutes. car les autres assurances ce n'est pas le top. Avez vous essayé de les contacter au pas. J'attends une réponse de leur part. bon courage. cathy

Par **totem**, le **18/11/2009** à **15:21**

Bonjour Hermann,rnJ'ai vécu exactement la même expérience que vous avec eca assurances chiens ; ils ne recevaient ni mails, ni fax ni courriers recommandés alors que j'avais les accusés de réception et bien sûr, ne répondaient jamais.rnJ'ai fini par résilier mon contrat à la date anniversaire et j'ai opté pour santévet avec lesquels je n'ai plus de soucis.rnCordialement, Totem

Par **mathou**, le **07/09/2010** à **10:24**

Bonjour à tous même galère avec cette assurance ou plutôt ces escrocs. RDV demain avec un avocat pour voir ce que je peux faire. Premier soin de mon chien remboursement au bout de 2 mois après 2 ou 3 courriers et au moins 15 appels puis enfin une lettre recommandée salée. Les autres remboursements 2 autres, ne m'ont jamais été versés. Du coup comme il ne respectaient pas leur contrat j'ai arrêté de payer. Il me demande aujourd'hui de leur verser la somme de 447 euros....ILS SONT FOU.

Par **loulou1948**, le **28/10/2010** à **14:58**

bonjour j'ai moi aussi des problèmes avec eca c'est des menteurs des escrocs, toujours le même cirque problème pour rembourser conditions générales non envoyé avant ouverture contrat obligatoire en vue de la loi des assurances. après plusieurs lettres en ar et appel téléphonique j'ai résilié mon prélèvement en juin 2010 et maintenant ces escrocs me réclament par le biais de EFFICO ESCROC COMME EUX ils me réclament le reste des cotisations le pire c'est que ECA R2SILI2 MON CONTRAT POUR NON PAIEMENT LA RIEN A DIRE MAIS ILS VEULENT QUE JE PAIE LE RESTE DES COTISATIONS POUR L'ANNEE 2010 FAITES COMME MOI CONTACTER LA DDCCRF 8 RUE FROISSART 75153 PARIS CEDEX 3 FAX 01 40 27 16 00 OU 01 42 71 09 14 ADRESSER COURRIER A MADAME VERHE

Par **alexandrine700**, le **30/11/2010** à **15:20**

Bonsoir,rnrn Allez sur le message en date du 16 mars 2009, rubrique mis en demeure eca et Effico, il ne faut pas paniquer, tout finit par s'arranger..rn rnrn Bon courage.rn Cordialement

Par **alexandrine700**, le **30/11/2010 à 15:22**

Bonsoir,rnrn Allez sur le message en date du 16 mars 2009, rubrique mis en demeure eca et Effico, il ne faut pas paniquer, tout finit par s'arranger..rn rnrn Bon courage.rn Cordialement
Alexandrine700

Par **fethia**, le **22/02/2011 à 15:18**

bonjour à tous les escroqués de ECA, n'avez vous pas remarqué que les services postaux ne semble pas fonctionné par chez eux et malgré les accusés de réception des fax , leurs collaborateurs ne sont au courant de rien je cherche des témoignages j' ai envie de les faire plier et payer tout le monde ne peut s'improviser assureur l'assurance nécessite un minimum de connaissances juridique sinon on est dans l'imposture

Par **fethia**, le **22/02/2011 à 15:20**

bonjour à tous les escroqués de ECA, n'avez vous pas remarqué que les services postaux ne semble pas fonctionné par chez eux et malgré les accusés de réception des fax , leurs collaborateurs ne sont au courant de rien je cherche des témoignages j' ai envie de les faire plier et payer tout le monde ne peut s'improviser assureur l'assurance nécessite un minimum de connaissances juridique sinon on est dans l'imposture

Par **claire06**, le **24/02/2011 à 16:56**

Bonjour,rnProblème de remboursement de sinistre pour une somme de 622 € avec ECA assurances chiens .rnSinistre du 20/12/2010 et à ce jour 24/02/2011 toujours non réglé . Les appels téléphoniques ne servent à rien, aucune personne compétente pour nous renseigner .rnPour encaissement des cotisations aucun souci, le service comptable est joignable mais pour avoir une réponse de délais de remboursement aucune alternative que l'assistance d'un médiateur..rnAujourd'hui hui j'ai fait appel à ma protection juridique qui est resté sur un dialogue de sourd au téléphone et leur à donc envoyé un RAR de suite .rnJ'espère que cela débloquera les choses..rnMais je trouve insensé que l'on doit en arriver à l'assistance juridique et perdre du temps alors que les cotisations sont encaissées tous les mois.rnBon courage à tous

Par **debbydeb01**, le **01/03/2011 à 16:08**

2011 et toujours le même combat .rnECA est un assurance réunissant à elle seule un nombre incalculable d'incompétents. rnJ'ai été séduite par leurs tarifs alléchants et au final je me bat depuis plus de 4 mois pour obtenir mon remboursement.rnCe sont des escrocs , ils m'ont envoyés des courriers anti daté , demandant des documents qu'ils avaient déjà !!rnEt j'en passe et des meilleures, leur conseiller sont totalement inutiles , complices de l'arnaque.rnun conseil : Fuyez !!!!! Préférez payer plus cher mais ne vous laissé pas avoir

Par **debbydeb01**, le **01/03/2011** à **16:10**

2011 et toujours le même combat .rnECA est un assurance réunissant à elle seule un nombre incalculable d'incompétents. rnJ'ai été séduite par leurs tarifs alléchants et au final je me bat depuis plus de 4 mois pour obtenir mon remboursement.rnCe sont des escrocs , ils m'ont envoyés des courriers anti daté , demandant des documents qu'ils avaient déjà !!rnEt j'en passe et des meilleures, leur conseiller sont totalement inutiles , complices de l'arnaque.rnun conseil : Fuyez !!!!! Préférez payer plus cher mais ne vous laissé pas avoir

Par **claire06**, le **03/03/2011** à **23:37**

Je reviens pour confirmer que mon remboursement à bien été régularisé le 03/03/11 suite à la mise en demeure qu'ils ont reçu de la part de mon intermédiaire juridique .rnTout à été beaucoup plus vite .rnN'hésitez pas à les contraindre de payer en les menaçant juridiquement si vous êtes dans vos droits. rnBon courage à tous

Par **rosette1724**, le **10/07/2011** à **22:11**

J'ai souscrit une assurance ECA en septembre 2007 lorsque j'ai eu mon chien. J'avais opté pour la formule complète à 9 e par mois. Au bout d'un an, j'ai demandé un devis par l'intermédiaire de leur site internet pour passer à la formule complète. Ils m'ont passé automatiquement sur cette formule. J'ai voulu résilié mais lorsque je me suis aperçu de l'arnaque, ils n'ont rien voulu entendre car la date anniversaire était passée. Je n'avais pas gardé trace du mail de demande de devis...rnAujourd'hui, je veux résilier mon contrat. J'ai adressé un RAR le 15 juin qu'ils disent ne pas avoir reçu malgré le retour de l'accusé de réception. J'ai envoyé aussi un mail avec copie du RAR en demandant une réponse de leur part : pas de nouvelles. J'ai pris soin de demander le nom de mon interlocuteur. Je vais contacter dès demain la médiation assurance et bloquer les prélèvements à fin aout.

Par **alterego**, le **11/07/2011** à **12:39**

BonjourrnOubliez ECA, vos courriers resteront lettres mortes.rnDirect Assurance est une société d'assurance en ligne d'AXA, ce qui est connu de tous.rnAdressez vos réclamations au médiateur interne de Direct Assurance, service consommateur, adresse ci dessous.rnA défaut de réponse ou de réponse satisfaisante de celui-ci, "titillez" son PDG en lui faisant état

du litige.
Mentionnez bien dans vos courriers et sur vos imprimés RADAR.
Direct AssurancernMonsieur Yves MassonrnPrésident Directeur Généralrn163 -167 Avenue Georges Clemenceau rn92000 NanterrernrnPour saisir Médiation Assurance vous devrez avoir épuisé toutes les voies de recours internes à la société d'assurance (oubliez le courtier) indiquées dans le contrat, ce qui n'est pas encore le cas.
Médiation Assurance ne règlera pas directement votre contentieux, mais vous dirigera vers le médiateur compétent. Vous devrez être patient après lui avoir adressé votre dossier.
Remarque : vous auriez dû poser individuellement vos questions et non pas les greffer sur un sujet qui date de 2008 et qu'on ne lit plus que par hasard.
Cordialement

Par **delfine**, le **01/03/2012 à 14:32**

bonjour, moi j'ai contacté le médiateur des assurances car mon chien c'est rompu les ligaments croisés de la patte arrière droite fin septembre. j'ai téléphoné à notre ECA de merde & ils m'ont répondu que c'était pris en charge. j'ai donc fait faire l'opération qui m'a coûté 1300€ et ECA ne m'a remboursé que 450€. pour eux, c'est le montant maximal pour cette opération et pour toute la vie de l'animal. le tableau qui le précise ne m'a jamais été transmis mais ils répondent que si. en fait, c'est marqué en tout petit sur le contrat que l'on reconnaît l'avoir eut. moi, je vais à l'union des consommateurs car le médiateur prend leur défense.
voici les coordonnées du médiateur des assurances pour si vous le souhaitez (en espérant que pour vous ça marche): mediateur@CSCA.fr monsieur Dealrnle tel: 01.48.74.19.12

Par **LydieV**, le **21/11/2012 à 08:21**

J'ai souscrit en 2008 un contrat d'assurance à ECA pour ma petite chienne. Le contrat m'a été adressé accompagné d'un dépliant joint et agraffé au contrat. Pas de limitation de garantie sur certaines pathologies - 106€ de franchise maximale en cas d'hospitalisation maladie et ou accident et plafond annuel de 1500€.
Mon contrat précise Conditions Générales ANICG ECA00807, qui n'étaient pas jointes bien entendu au contrat. Est ce qu'une personne sympathique pourrait s'il a ce document en sa possession m'en adresser une copie en urgence.
Je fais opérer ma petite nénéte d'une ligamentoplastie pour lequel je n'avais pas de limitation (doc en ma possession, mais publicité et non CG), et à présent ECA m'adresse un document modifié avec une liste de pathologies limitées alors que ce n'était pas prévu pour mon contrat.
Bien entendu ils ne sont pas en mesure de me fournir copie de ces CG ANICG ECA00807!!!!!! et pour cause il n'y a pas de limitation.
Merci beaucoup à la personne qui pourra me venir en aide. Bien à vous.

Par **manon**, le **18/06/2013 à 15:11**

Bonjour,
ECA assurances c'est de l'arnaque !
j'ai souscrit il y a 5 jours à une assurance auto en ligne chez eux, le jour même ils me téléphonent pour me réclamer de payer de suite 3 mois d'avance pour pouvoir valider ma demande en ligne.
Le lendemain ils me rappellent pour m'annoncer que comme je n'ai pas eu de voiture durant la totalité des 36 mois

précédents ma demande alors ils refusent de m'assurer, je réclame alors le remboursement des 3 mois de cotisations d'avance versés la veille, ils me répondent que je dois envoyer un courrier recommandé avec AR pour demander ce remboursement, ce que je fais dans la journée (soit 3 jours après ma demande d'assurance en ligne), dans mon courrier je précise également que je suis dans les délais de rétractations et que vu qu'ils ne souhaitent pas m'assurer je me rétracte et demande le remboursement des 3 mois versés d'avance. 48 h après je reçois un mail de leur part m'annonçant qu'ils acceptent de me rembourser 26 euros sur les 87 euros que j'ai payé !! à ce jour ils ne m'ont envoyé ni attestation, ni carte verte ni contrat ni argent, et je n'arrive pas à me faire rembourser, ils m'ont vendu du vent et ils me l'ont vendu cher !!

Par **veronique17**, le **25/10/2013 à 10:37**

[fluo]bonjour[/fluo]
A tous et toutes qui se sont fait arnaqués par ECA assurances voici l'adresse où vous devez vous adresser : MEDIATION ASSURANCE - 1 rue Jules Lefbvre - PARIS CEDEX 9.

Par **marioadn**, le **05/08/2014 à 18:34**

Informe toi au prs d'un [courtier](#) en assurances tu auras peut être de la chance !!

Par **solo2023**, le **25/05/2023 à 17:18**

Bonjour,
J'ai également de gros problème pour être remboursé des frais engagé pour une opération du ménisque de mon chien. Au delà du fait qu'ils n'ont cessé de me demander des pièces complémentaires, ils ont également mal interprété le CR de l'opération et ne m'ont remboursé que le forfait "ligaments croisés". J'ai demandé un autre document à la clinique pour que l'opération effectuée apparaisse plus clairement ... rien n'y fait, ils ne reviennent pas sur leur décision. A priori, je suis face à de l'incompétence ou de la malhonnêteté ... au choix.

Par **Nexus13666**, le **14/09/2025 à 12:39**

Bonjour,
Je confirme l'arnaque en plus sur abus de confiance pour personne handicapée que je suis. Bizarrement, ma conseillère a totalement disparu du paysage ! Je fais 1 3ème courrier. Ma banque rejette les prélèvements, eux il demandent de payer ! Tous les remboursements de frais vétérinaires remboursés mon oeil ! J'ai eu des promesses orales, mais l'écrit est différent. Je ne sais pas quoi faire ! Quand j'ai eu un conseiller, il m'avait demandé de lui remettre le "courrier avec les preuves de mon handicap" puis bizarrement il a tout retourné ! même pas 48 h après, ils me demandent de payer avec mise en demeure si je ne régularise pas ! que me conseillez vous de faire ? merci pour vos réponses. Je vais envoyer un dernier courrier de relance et après je ne sais pas quoi faire ! Au fait, ils font

vraiment des mises en demeure ou c'est faux ?